

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/03/2012  
 Réception par le Prefet : 30/03/2012  
 Publication : - 5 AVR. 2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
 et par délégation  
 Ludovic LIONS  
 Chef du Service Administratif de  
 l'Assemblée

N° CG-2012-2-3-1

Séance du vendredi 30 mars 2012

### POLITIQUE DE RENOUELEMENT DES COUCHES DE ROULEMENT

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- Vu l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 16 décembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- abroge la politique en matière de renouvellement des couches de roulement annexée à la délibération n°2005/1-3ème/05;
- approuve la nouvelle politique suivante :

Catégorie de réseau	Rase campagne	Traverse d'agglomération
trafic > 1500 PL/j	Enrobés	Enrobés
600 PL/j < trafic < 1500 PL/j	Bétons bitumineux semi-grenu en alternance avec des enduits superficiels	Enrobés
300 PL/j < trafic < 600 PL/j	Enduits superficiels ou Enrobés coulés à froid en montagne (avec virages serrés en enrobés)	Enrobés coulés à froid
100 PL/j < trafic < 300 PL/j		
trafic < 100 PL/j		

- approuve le modèle de convention de financement annexé à la présente délibération ;

- autorise à signer le Président du Conseil Général, avec l'ensemble des partenaires, les conventions prises sur la base de ce document-type.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté

<p style="text-align: center;"><b>XXXXXXXXX - RD n° ...</b> ---- <b>Renouvellement de la couche de roulement</b> ---- <b>Convention de financement</b>  <b>CONVENTION N° .../...</b></p>
--

VU la délibération n° CG-..... du Conseil Général du ... 2012 approuvant la convention-type pour le renouvellement des couches de roulement et autorisant le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la présente convention,

VU la délibération de la Commune de ..... en date du ....., approuvant la présente convention et autorisant le Maire à la signer,

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, dûment autorisé par la délibération du Conseil Général susvisée, ci-après désigné par le "**Département**",

d'une part,

- la Commune de ....., représentée par....., son Maire, dûment autorisé par la délibération susvisée, ci-après désignée par la "**Commune**",

d'autre part,

Ces co-signataires pouvant par ailleurs être désignés par les "**parties**",

Il a été convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE**

La politique actuelle du **Département** en matière de renouvellement des couches de roulement a pour objectif de préserver un réseau routier de qualité et sûr dans le respect des contraintes budgétaires.

Le tableau ci-dessous précise les techniques qui sont utilisées en fonction de la catégorie de réseau et du lieu (hors ou en agglomération) :

Catégorie de réseau	Rase campagne	Traverse d'agglomération
trafic > 1500 PL/j	Enrobés	Enrobés
600 PL/j < trafic < 1500 PL/j	Bétons bitumineux semi-grenu en alternance avec des enduits superficiels	Enrobés
300 PL/j < trafic < 600 PL/j	Enduits superficiels ou Enrobés coulés à froid en montagne (avec virages serrés en enrobés)	Enrobés coulés à froid
100 PL/j < trafic < 300 PL/j		
trafic < 100 PL/j		

Cependant, les **Communes** qui souhaitent la mise en œuvre d'un revêtement autre que celui qui est décrit ci-dessus (ex : béton bitumineux) peuvent obtenir satisfaction sous réserve que ce revêtement soit validé techniquement par les services du Département et que les Communes prennent en charge le surcoût réel engendré par le changement de technique. Dans ce cas, une convention financière doit être signée par les **parties**.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités financières relatives au renouvellement de la couche de roulement de la RD ...., en/hors agglomération de la **Commune de .....**

#### **ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROJET ET ROLE DU DEPARTEMENT**

Le descriptif de la couche de roulement projetée apparaît à l'annexe n° 1.

Le **Département** assurera la maîtrise d'ouvrage (études et travaux) de cette opération de renouvellement de la couche de roulement.

#### **ARTICLE 3 - MODALITES DE FINANCEMENT**

##### **3.1- Répartition des dépenses**

Les dépenses relatives au renouvellement de la couche de roulement sont réparties entre les **parties** de la manière suivante :

- le **Département** prend en charge le coût de renouvellement de la couche de roulement relevant de la politique départementale ;
- la **Commune** supporte le surcoût d'investissement lié à la pose d'un revêtement plus onéreux.

L'annexe n° 2 précise le coût total de cette opération ainsi que la répartition de ces dépenses entre les **parties**.

### **3.2- Modalités financières**

Le **Département** portera cette opération en maîtrise d'ouvrage directe et assurera donc le préfinancement de la totalité des dépenses. Il procédera au mandatement de celles-ci en TTC et bénéficiera du FCTVA.

La **Commune** prendra en charge le surcoût d'investissement calculé sur la base du coût réel HT.

La **Commune** remboursera le **Département**, en une fois, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du titre de recettes émis par le **Département**.

La recette sera imputée au budget du **Département** au Programme A131 Chapitre 13 Nature 1324.

### **ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les **parties** et prendra fin après complet versement de la somme due par la **Commune**.

### **ARTICLE 5 - LITIGES**

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Toutefois, les **parties** s'engagent, avant d'estimer en justice, à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

Fait en autant d'exemplaires que de **parties**.

COLMAR, le

La Commune

Le Département

Le Maire

**ANNEXE N° 1**  
**à la convention n° .../...**

Renouvellement de la couche de roulement de la RD n° ....  
en/hors agglomération de la Commune de .....

-----  
**Descriptif**

---

**ANNEXE N° 2**  
**à la convention n°.../...**

Renouvellement de la couche de roulement de la RD n° .....  
en/hors agglomération de la Commune de ...

----

**Financement**

	<b>Montant estimé en € HT</b>
Coût total du renouvellement de la couche de roulement selon la politique départementale	
Coût total du renouvellement de la couche de roulement tel que souhaité par la Commune	
Surcoût d'investissement	0,00 €
Part du Département	0,00 €
Part de la Commune	0,00 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>0,00 €</b>